

Dégradation de nos conditions de travail : comprendre pour agir !

La « modernisation » de la gestion des « ressources humaines » que nous sommes devenus se traduit progressivement, dans les bibliothèques comme ailleurs, par une dégradation de nos conditions de vie au travail. Une bonne compréhension des mécanismes à l'œuvre constitue le socle sur lequel notre action de lutte doit se fonder.

Déqualification

Cette expression traduit une réalité simple : on attend des collègues qu'ils réalisent des activités relevant des missions d'un grade supérieur, tout en étant rémunérés en fonction de leur grade actuel. Nos employeurs tirent profit de la surqualification des agents en leur proposant des activités plus en accord avec leur qualification réelle sans pour autant profiter des départs en retraite pour transformer les emplois (de magasiniers en assistants par exemple).

En outre, la pratique consistant à exiger des collègues espérant une promotion qu'ils exercent au préalable pendant x années des missions relevant du grade qu'ils souhaitent obtenir s'impose de plus en plus. Jusqu'à l'apparition cette année du nouveau concept de « grade à accès fonctionnel » introduite dans le cadre du projet de refonte de la grille indiciaire de catégorie A : n'y auraient accès que les agents choisis par l'employeur et qui auraient exercé les fonctions correspondantes pendant 10, 12 voire 15 ans!

Précarisation

Le recours aux emplois précaires se généralise également. C'est le cas partout avec les extensions d'horaires d'ouverture sans créations d'emplois de bibliothèques mais avec des crédits destinés à financer des emplois-étudiants précaires. Dans le même temps, les ouvertures de nouveaux établissements se font sans les emplois de titulaires nécessaires. A ce titre, la situation de la nouvelle bibliothèque Sainte-Barbe est emblématique : 2/3 des emplois sont précaires et ce sont 18 postes de titulaires qui manquent. Cette bibliothèque fonctionne désormais sans aucun magasiniers! Et la bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC) semble prendre un chemin identique.

Flexibilisation

L'extension des horaires d'ouverture est désormais l'unique objectif assigné par le gouvernement aux bibliothèques universitaires. Ces extensions induisent parfois des augmentations (heures supplémentaires rendues par ailleurs désirables par le tassement de nos rémunérations, particulièrement sensible en catégorie C). Elles impliquent toujours une flexibilisation de nos horaires de travail : nous devons travailler en horaires de plus en plus décalés. En travaillant officiellement 35 heures dans un planning qui devra atteindre 65 heures hebdomadaires en 2012, il sera alors théoriquement possible pour certains collègues de ne jamais se côtoyer au travail! Cette flexibilisation est source de stress et de difficultés plus grandes à concilier vie professionnelle et vie familiale. Quand aux compensations

(récupération, majorations) prévues par les textes relatifs à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, elles sont dérisoires. Un fait que le SNASUB-FSU avait dénoncé (et qui avait été stigmatisé pour cela à l'époque) lors de leur mise en place, plusieurs années avant leur application concrète.



Mise sous tension

L'extension à marche forcée avec des moyens précaires des horaires et des surfaces de bibliothèques offertes à nos publics est l'action principale sur laquelle nos collègues exerçant des emplois d'encadrement supérieur sont jugés. A tous les niveaux de la hiérarchie, le management par objectifs à court terme (annuels) et son impact croissant sur nos carrières (avancement) et nos rémunérations (primes) accentue la pression qui nous est imposée au travail. Un management par le stress qui a malheureusement fait ses preuves à France Télécom est en train de s'affirmer peu à peu dans nos bibliothèques.

Il n'y a pas de fatalité !

Les transformations que nous vivons, les agents de La Poste, de France Télécom, d'autres secteurs de la Fonction publique y ont été ou y sont confrontés. Doit-on pour autant considérer ces dégradations de nos conditions de vie au travail comme une fatalité ? Sûrement pas!

Nous devons lutter pour résister pas à pas dans nos bibliothèques, localement comme au niveau régional (*Appel des bibliothèques en lutte en région parisienne*) ou national et ne rien lâcher sans résistance. Nous partageons l'ambition d'une amélioration du Service public mais nous refusons la dégradation de nos conditions de vie au travail.

Il est urgent de promouvoir une information critique face à la propagande managériale, de développer notre coordination et d'amplifier nos actions individuelles et collectives pour faire entendre la voix des « invisibles ». La lutte est engagée, il ne tient qu'à nous de la mener activement!

Antoine Meylan

Les BU ont besoin d'un plan de développement, pas d'un plan de communication !

Un plan ambitieux en faveur des bibliothèques universitaires est attendu depuis longtemps. Malheureusement, celui de Valérie Pécresse, pompeusement intitulé « plan pour le renouveau des bibliothèques universitaires » relève plus du plan de communication que du plan de développement que nous appelons de nos vœux. Son annonce a suscité de l'espoir, sa lecture provoque le dépit.

Ça c'est d'la com coco !

Dans la page web de communication, publiée sur le site du ministère¹, on nous explique que ce plan se veut « centré sur la volonté d'améliorer concrètement, là où les étudiants en ont le plus besoin, les différents services proposés » et de proposer « enfin une nouvelle conception de la Bibliothèque Universitaire, davantage tournée vers l'étudiant, la recherche, la pédagogie et les nouvelles technologies ». « Enfin » serait-on tenté de répéter en coeur à la lecture de ces slogans publicitaires pour une bibliothèque idéale.

Valérie Pécresse prend 5 engagements : plus de bibliothèques ouvertes plus tard dès les vacances de Pâques 2010, 31 bibliothèques labellisées "NoctamBU" dès 2010, plus d'ouvrages en accès libre grâce au développement du numérique, une politique documentaire renforcée à tous les niveaux et des bibliothèques plus fonctionnelles.

Bref, elle « dit ce qu'elle fait » ! Mais fera-t-elle ce qu'elle dit ?

Ça s'passe comme ça, chez...

Absolument pas en ce qui concerne l'objectif n°1 de ce plan qui est d'ouvrir pendant les prochaines vacances de Pâques dans chaque université, au moins deux bibliothèques 65h par semaine et jusqu'au moins 20h le soir ! A la ministre la liberté de ses promesses, aux universités la responsabilité d'en improviser la mise en oeuvre dans des délais très courts et avec des moyens supplémentaires ridicules ! C'est ça la

Liberté et la Responsabilité des Universités

Concernant les délais, la ministre donne deux mois à chaque université pour réaliser son engagement. Or, ouvrir plus nécessite des moyens humains et financiers pérennes et du temps pour convaincre, pour penser et mettre en oeuvre ensemble les améliorations à apporter au service public. Qui peut croire qu'une telle extension peut s'improviser en quelques semaines ? Il y a fort à parier que les seules universités qui seront en mesure de le faire sont celles qui le font déjà ou qui s'apprêtent à le faire depuis longtemps. Bref, encore une fois, de la poudre aux yeux.

Concernant les moyens, que propose-t-elle ? Seulement un million d'euros par an (sur un budget total de 365 millions, cela représente une augmentation de 0,27%...) pour payer des heures supplémentaires ! Ce n'est pas le ministère mais le Figaro² qui nous explique comment les universités pourront réaliser cet exploit : « Ce qui bloquait jusqu'à présent ? Les personnels des bibliothèques universitaires n'avaient pas droit aux heures supplémentaires. Le ministère doit donc, par un arrêté publié dans les jours à venir, y remédier ; la gestion de ces personnels (et d'éventuelles embauches) relevant des universités elles-mêmes dans le cadre de l'autonomie. » Tout est dit. Les personnels vont devoir travailler plus pour gagner plus, en passer par les heures supplémentaires en lieu et place des augmentations de salaires. Quant aux créations de postes, l'État s'en lave les mains, cela relève uniquement de la responsabilité des universités autonomes dans le cadre d'un plafond d'emploi qui est fixé : une création quelque part signifie une suppression ailleurs. C'est un jeu à somme nulle.

Seule bonne nouvelle, la ministre semble enfin avoir compris que le service en bibliothèque n'est pas un job à confier à des étudiants en lieu et place de bourses d'études mais une mission pérenne réalisée par des bibliothécaires professionnels, fonctionnaires de l'Etat. En effet, il n'est plus fait mention des emplois-étudiant comme la solution miracle aux extensions d'horaires.

Pour le SNASUB-FSU, toute extension d'horaire doit répondre à un besoin du public identifié au cas par cas et doit être assurée par une extension pérenne des moyens correspondant.

Égalité des chances... surtout dans les pôles d'excellence !

L'intérêt d'une mesure phare annoncée à grand renfort de communication au nom de l'égalité des chances pour les « étudiants qui n'ont pas accès à Internet chez eux, ou qui n'ont pas, dans leur studio, des conditions de travail adéquates » c'est de camoufler la faiblesse des autres actions ou une énième atteinte à l'égalité des chances.

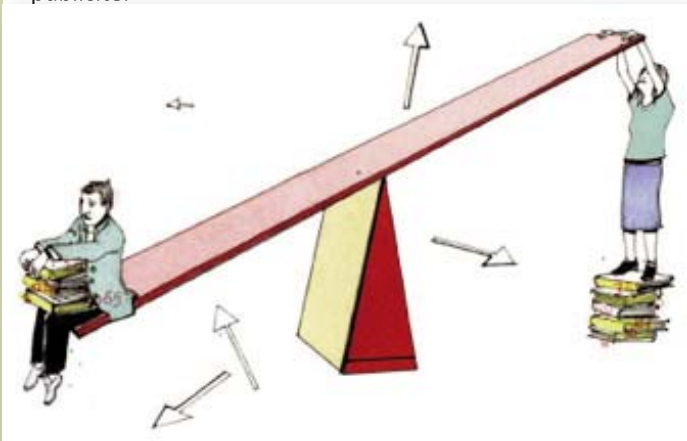
En effet, la plupart des actions et les moyens alloués à leur réalisation ne concernent que les futurs campus dits



« d'excellence » déjà destinataires de la plupart des budgets relatifs aux opérations de « modernisation » de l'enseignement supérieur, installant de fait un système à deux vitesses. Les étudiants qui n'habitent pas dans les grandes agglomérations abritant ces pôles ne pourront donc pas profiter de ces mesures.

Quant à la révolution copernicienne des bibliothèques, « La promotion de nouveaux modèles de bibliothèques davantage centrés sur les usagers et favorisant des liens renforcés entre pédagogie et documentation, entre documentation et recherche » rebaptisés « learning centers » ou « centre d'apprentissages » dans la foulée du dernier rapport de l'IGB³, elle ne serait susceptible d'émerger que dans « les grandes villes universitaires ».

Autant d'exemples d'une conception pour le moins curieuse de l'égalité des chances que Mme Valérie Pécresse vient à nouveau de promouvoir dans les médias à grand renfort de publicité.



Un accès libre... mais payant !?

L'annonce du développement de l'accès libre grâce au numérique pose malheureusement plus de questions qu'il ne propose de réponse. La numérisation des collections patrimoniales est un objectif louable mais en quoi cela concerne-t-il la grande majorité des étudiants qui, dans le cadre de leurs études, ont avant tout besoin d'accès à des manuels et à des ouvrages récents, pas au patrimoine, si précieux soit-il.

En outre, elle sera financée par le grand emprunt (750 M€ ! A comparer au 1 M€ consacré aux extensions d'horaires...) qui ne prévoit pas le libre accès au fonds numérisés mais des services essentiellement payants assurés par des opérateurs privés. Les établissements devront donc payer des licences d'accès pour leurs usagers : avec quels moyens !? Cette numérisation sera confiée à « un nombre limité d'opérateurs communs et reconnus comme l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur » peut-on lire. Quels sont les autres opérateurs potentiels ? Google ?

Enfin, où en est-on des licences nationales pour l'accès à la documentation électronique relative à l'information scientifique et technique dont ont besoins les chercheurs?

Trop de blabla...

Pour le reste, on nous parle de « cohérence nationale » et de « mutualisation » dans un espace où la concurrence de tous contre tous a été imposée par la mise en oeuvre de la loi LRU. Belle tartufferie de pompier pyromane. En outre, alors que le rôle de l'Inspection Générale des Bibliothèques est justement d'assurer le contrôle des bibliothèques des universités, avec un rôle d'évaluation et de conseil, et ce depuis 1822, la ministre veut confier cette mission à l'AERES qui, après avoir brillamment démontré sa capacité à évaluer de façon caricaturale le travail des chercheurs, va s'attaquer au travail des bibliothécaires en « renforçant sa démarche d'évaluation des politiques documentaires » et en élaborant « d'ici l'été une nouvelle méthode d'évaluation ». On peut craindre le pire.

Pour ce qui est de rendre les bibliothèques « plus fonctionnelles » (bel objectif), à lire le Figaro, grâce à « une numérisation des fonds jusqu'à présent stockés dans des réserves... La place ainsi gagnée permettra d'augmenter le nombre de places en bibliothèque ». On voit mal comment des locaux aveugles conçus pour le stockage pourraient se transformer en espace lumineux et confortables pour le public, sauf à entreprendre de vastes chantiers immobiliers dont le « plan » ne dit rien. Une « reconversion » des espaces au sujet desquels la ministre ne parle que de « mécanisme financier d'incitation » limité à l'opération campus parisienne⁴. Bref, derrière le plan de communication, le néant.

Le SNASUB-FSU quant à lui tient toujours pour une authentique amélioration des services publics dans les Bibliothèques comme ailleurs, fondée sur des missions et appuyés sur des moyens pérennes qui ne relèvent pas de la communication politicienne à courte vue ou du travestissement pur et simple de la réalité.

Antoine Meylan

¹ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid50597/des-bibliotheques-universitaires-ouvertes-plus-longtemps.html>

² POLONY, Natacha. Des bibliothèques universitaires enfin ouvertes le soir. *Le Figaro*. 17 février 2010

³ JOUGUELET, Suzanne. *Les Learning centers : un modèle international de bibliothèque intégrée à l'enseignement et à la recherche*. Inspection Générale des Bibliothèques, décembre 2009. Disponible en ligne : <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/33/6/Rapport_Learning_Centers_7-12_RV_131336.pdf>

⁴ Discours de Valérie Pécresse à l'occasion de son déplacement à l'université de Paris XIII. Disponible en ligne : <<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid50600/des-bibliotheques-universitaires-ouvertes-plus-longtemps.html>>

Extension d'horaires : agir collectivement !

On le sait, l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires est l'objectif prioritaire de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour le SNASUB-FSU, toute extension des horaires d'ouverture doit répondre aux besoins réels des usagers identifiés au cas par cas et doit être assortie de créations d'emplois de fonctionnaires d'état.

Mais sur le terrain, la pression qui pèse sur les collègues est de plus en plus forte pour accepter la dégradation de leurs conditions de travail et l'affaiblissement de l'emploi public au nom d'une amélioration des services rendus aux usagers. Le rôle d'une organisation syndicale comme la nôtre est d'aider les collègues à se battre pour faire en sorte que cohabitent une authentique amélioration du Service public ET de bonnes conditions de travail.

C'est à ce défi que nous devons faire face ensemble. Un peu partout la résistance s'organise, avec le concours des militants du SNASUB-FSU et de tous ceux qui ne se résignent pas. Nous voulons nous en faire l'écho afin de propager l'idée qu'il y a une alternative à la soumission et un espoir face à la régression de nos conditions de travail, pour une authentique amélioration du service public.

Au SCD Lyon 1 par exemple, la résistance s'est organisée. En février, des collègues ont refusé de participer aux groupes de travail chargés d'imaginer la mise en oeuvre des extensions sans réels moyens supplémentaires. En mars, une journée de grève très suivie a confirmé la motivation des collègues. Une réunion des personnels des SCD Lyon 1 (Sciences et IUFM), Lyon 2, Lyon 3, SICD LSH, Doc'Insa, Bibliothèque de l'ENS de Lyon a permis d'échanger des informations, de faire un bilan des extensions déjà mises en oeuvre et d'envisager collectivement les suites à donner. Une nouvelle journée de grève est envisagée pour enraciner la résistance, avec le soutien de l'intersyndicale. Parallèlement, les contacts sont maintenus ou envisagés avec les autres personnels et avec les étudiants. Car ces extensions des horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires ne concernent pas que les personnels des BU mais aussi les services informatiques, d'entretien, de sécurité, de restauration, etc... voire même les collègues enseignants avec le développement du monitorat et de l'auto formation des étudiants grâce aux TICE.

Nul ne peut prédire l'issue d'une action. Par contre, il est aisé de reconnaître les avantages de la démarche collective engagée par les collègues à Lyon et dans d'autres villes universitaires. Parce qu'un dossier solide et argumenté ne suffit pas à empêcher la mise en oeuvre d'une opération de communication politique (comme l'est une extension massive et uniforme des horaires d'ouverture des BU sans analyse des besoins réels et sans moyens permanents suffisants), il faut également construire un rapport de force favorable qui nous permette d'obtenir satisfaction.

L'action collective est le seul moyen à notre disposition pour le construire. Les collègues des bibliothèques doivent d'abord se rencontrer, dialoguer et s'unir dans le cadre de réunions syndicales. Ensemble, ils doivent déterminer ce qu'ils veulent et les efforts qu'ils sont prêts à consentir pour l'obtenir.

Parce qu'un des modes opératoires est la mise en oeuvre de tels projets bibliothèque par bibliothèque, à des moments différents, empêchant ainsi une mobilisation commune et simultanée des personnels, nous ne devons pas rester isolés. Nous devons prendre contact avec les collègues des autres bibliothèques proches géographiquement pour nous organiser.

Dans le même temps, il est nécessaire d'élargir le soutien que nous pouvons obtenir en nous adressant à nos collègues et à nos usagers : d'une part aux personnels administratifs, techniques et enseignants de nos établissements et d'autres part aux étudiants. Sans cela, nous courrons le risque de voir nos efforts réduits à néant avant même d'avoir porté leurs fruits si notre action est dénigrée auprès de nos usagers comme un simple refus d'améliorer le Service public.

L'action collective n'est pas une condition suffisante pour faire aboutir nos revendications mais elle est nécessaire pour construire le rapport de force qui seul peut nous permettre de gagner.

Antoine Meylan



Il est nécessaire de tenir compte également des moyens de transport fonctionnant le soir et le week-end, notamment pour les bibliothèques situées loin du centre des villes.

Nous constatons, une nouvelle fois, que ces mesures ont été prises de façon autoritaire, sans concertation avec les personnels concernés, ni avec les organisations syndicales de la filière Bibliothèques.

Nous savons que la CPU et l'ADBU ont demandé également des moyens humains. Pour nous, organisations syndicales, cela signifie des postes statutaires.

L'annonce de nouveaux projets d'extension d'horaires, dans de telles conditions, a déjà provoqué de réelles tensions dans plusieurs établissements. Au SCD de l'Université Lyon 1, notamment, les personnels ont immédiatement réagi au nouveau projet d'extension d'horaires (à 75 heures par semaine, au lieu de 68h30 actuellement à la BU Sciences et 66h à la BU Santé) par une grève le 12 mars et une nouvelle grève aura lieu le 9 avril si ce projet local n'est pas abandonné. Nationalement, l'intersyndicale des bibliothèques soutient la lutte de ces collègues.

Nous vous informons de notre intention d'associer l'ensemble des collègues à cette démarche en reprenant cette lettre sous forme de pétition et demandons à être reçus très rapidement à ce sujet.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre attachement au service public et nos respectueuses salutations.

Pour les organisations CFTD, CGT, FO, FSU, UNSA,

Arlette LEMAIRE
Co-secrétaire générale du SNASUB-FSU

Signez la pétition !

L'intersyndicale des bibliothèques propose à tous les collègues des bibliothèques, ainsi qu'aux collègues BIATOS et enseignants des universités, de soutenir la démarche engagée par cette lettre du 8 avril 2010 à la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en signant la pétition :

<http://www.jussieu-en-lutte.fr/ouvertures-bibliotheques/>

Concours de conservateur 2010

Voici l'une des épreuves du concours de conservateur externe cette année :

Mona Ozouf ouvre *Composition française, Retour sur une enfance bretonne*, paru en 2009 aux éditions Gallimard, par la réflexion suivante :

« Quand je réfléchis à la manière dont les Français ont senti, pensé, exprimé leur appartenance collective, deux définitions antithétiques me viennent à l'esprit. Elles bornent le champ de toutes les définitions possibles de l'identité nationale. L'une, lapidaire et souveraine, "la France est la revanche de l'abstrait sur le concret", nous vient de Julien Benda. L'autre, précautionneuse et révérente, "la France est un vieux pays différencié", est d'Albert Thibaudet.

Rien de plus éloigné que ces deux conceptions de l'identité nationale. La France de Benda est un produit de la raison, non de l'histoire. Une nation politique et civique, faite de l'adhésion volontaire des hommes, surgie du contrat, bien moins héritée que construite. Une nation dont la simplicité puissante, obtenue par l'éradication des différences, unit toutes les communautés sous les plis du drapeau. La France est alors la diversité vaincue. »

Qu'en pensez-vous ?

Et voici ce qu'en a pensé le SNASUB-FSU :

Le Bureau National du SNASUB-FSU, réuni le 30 mars 2010, s'étonne du choix du sujet de dissertation pour le concours de Conservateur d'Etat 2010, portant sur l'identité nationale.

Le choix de ce sujet est condamnable parce que présenté au moment où le gouvernement lance un débat sur l'identité nationale avec l'objectif de réaliser une union nationale visant à stigmatiser, voire expulser tous ceux ne rentrant pas dans le cadre des critères définis par Nicolas Sarkozy : « être français, c'est adhérer à une forme de civilisation, à des valeurs, à des mœurs ».

Le Bureau National du SNASUB-FSU dénonce donc le choix de ce sujet par un jury de concours d'Etat, visant à légitimer un débat qui n'a pas lieu d'être et qui porte les plus grands dangers pour les droits démocratiques dans ce pays.

Rencontre ADBU-Intersyndicale des Bibliothèques

Une réunion a rassemblé, le 22 avril dernier, des responsables de l'Association des directeurs de BU (ADBU) et l'intersyndicale des bibliothèques (CFDT-CGT-FO-FSU-UNSA). Une première rencontre avait eu lieu en 2009, sur proposition de l'ADBU. Il avait alors été décidé de se revoir une fois par an.

Pour débiter, le président de l'ADBU, Albert Poirot, a évoqué « quelques nuages dans le climat social des bibliothèques dans les universités ». Pour les syndicats, un de ces (gros) nuages est bien sûr la décision du ministère d'élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques sans concertation et sans création de postes. Là-dessus, la position de l'ADBU n'est pas aussi éloignée que pourrait le laisser penser l'attitude de certains chefs d'établissement : « Il est normal que le personnel réagisse, chacun tient son rôle, nous ne nous sentons pas mis en cause par les mouvements du personnel. Il nous appartient de réclamer des moyens, ensuite il y a des rapports de force ».

En revanche d'autres questions ont fait apparaître, comme on pouvait s'y attendre, des divergences importantes : sur les primes, l'ADBU se dit favorable à la PFR (prime fonctions/résultats), y voyant un système qui permet « plus

de transparence et d'égalité », alors que pour nous cette prime ne vise qu'à instaurer plus de concurrence entre les agents ; l'ADBU défend la « règle » (non officielle) des 3 ans dans un poste avant de pouvoir muter, que les syndicats combattent en CAP ; quant aux critères à retenir pour les promotions dans un grade supérieur, le principal critère est pour nous l'ancienneté des agents, tandis que pour l'ADBU comme pour les représentants du ministère lors des CAP, il faut avant tout prendre en compte le « mérite » des agents – même si cette notion reste toujours aussi floue et laisse bien souvent la porte ouverte à l'arbitraire.

Toutefois syndicats et ADBU se retrouvent d'accord sur la défense et la valorisation de la filière Bibliothèques, contre tous les projets d'intégration dans la filière ITRF.

Béatrice Bonneau et Anne-Marie Pavillard



Formation des bibliothécaires stagiaires

Un arrêté concernant le contenu et les modalités d'organisation de la formation des bibliothécaires stagiaires est paru au BOEN du 17 juin 2010. Cette formation sera dispensée par l'ENSSIB durant les six premiers mois de l'année de stage.

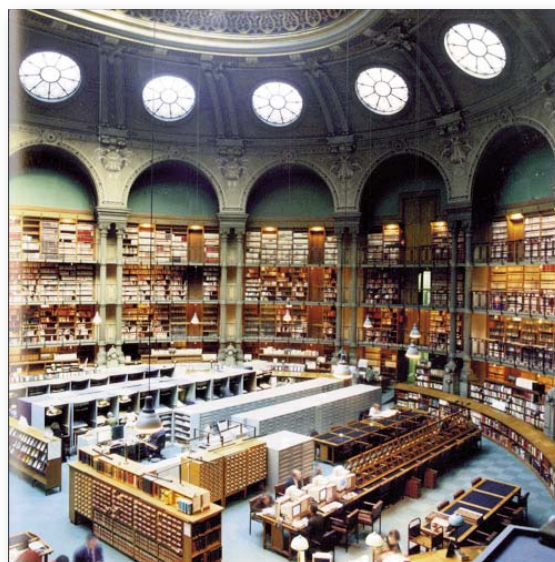
On sait que, jusqu'ici, les lauréats du concours de bibliothécaire sont nommés stagiaires dans un établissement à compter du 1er novembre mais qu'en fait, durant toute leur année de stage, ils n'y sont que très peu présents, l'essentiel de cette année se répartissant entre la formation à l'ENSSIB et des stages dans d'autres établissements.

D'où de nombreux problèmes dénoncés depuis longtemps par les syndicats, notamment lors des CAP : difficultés rencontrées fréquemment pour la prise en charge des frais importants qu'impliquent ces va-et-vient multiples (et résidences multiples) entre ENSSIB, établissement d'affectation et stages dans d'autres bibliothèques ; et c'est le directeur de la bibliothèque qui doit rédiger le rapport de fin de stage même si l'essentiel de la formation a eu lieu à l'extérieur, d'où parfois des problèmes lors de la titularisation.

En outre, le ministère a chaque année beaucoup de mal à trouver des directeurs qui acceptent la nomination d'un bibliothécaire stagiaire dans leur établissement, sachant que le stagiaire sera très peu présent durant l'année mais que, le poste n'étant plus officiellement vacant, il n'est pas possible de recruter un contractuel en remplacement.

Désormais les stagiaires seront rémunérés les six premiers mois par l'ENSSIB et poursuivront ensuite leur stage dans leur établissement d'affectation. Les nouvelles modalités de la formation semblent donc plus positives. Mais elles n'entreront en vigueur qu'en 2011. Cette année encore les bibliothécaires stagiaires (liste complémentaire du concours 2009) auront la même formation que les promotions précédentes.

A.-M. P.



Pour la défense et l'amélioration des services aux usagers

Le président Sarkozy n'ignore pas les bibliothèques : dans ses vœux 2010 au monde de l'éducation et de la recherche, il en avait même parlé comme d'un sujet qui lui tenait « *particulièrement à cœur* » ! Mais, pour lui, cela signifie simplement « *des bibliothèques universitaires modernes, ouvertes 7 jours sur 7, de 8 h à 22 h* ». Avec quels moyens ? Nous n'avons pas eu droit à plus de précisions.

Quelques semaines plus tard, la ministre de l'enseignement supérieur, Valérie Pécresse, présentait en grande pompe à l'université de Paris 13 son « *plan pour le renouveau des bibliothèques universitaires* » : un plan qui se voulait « *centré sur la volonté d'améliorer concrètement, là où les étudiants en ont le plus besoin, les différents services proposés* » et prétendait offrir « *enfin une nouvelle conception de la Bibliothèque universitaire, davantage tournée vers l'étudiant, la recherche, la pédagogie et les nouvelles technologies* ». Des objectifs avec lesquels, a priori, on ne peut qu'être d'accord !

Mais, au-delà de ce beau discours, ce « plan » se résume à un objectif : l'extension des horaires d'ouverture des BU, de 65 heures à 84 heures par semaine. Avec quels moyens humains et financiers ? La ministre n'envisage aucune création de postes, elle propose simplement de recruter des moniteurs étudiants ou de payer des heures supplémentaires aux titulaires, selon la formule célèbre de Sarkozy : « *travailler plus pour gagner plus* ».

Nous ne sommes pas opposés par principe à l'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques, lorsqu'il est justifié et tend à améliorer les services rendus aux usagers. Mais un tel projet aurait nécessité de consulter d'abord toutes les parties concernées, notamment les syndicats, afin d'examiner ensemble les améliorations à apporter au service public et les moyens nécessaires pour leur mise en place. Ce qui n'a guère été le cas : personnels et syndicats ont été mis brutalement devant le fait accompli.

Le SNASUB-FSU a donc proposé aux autres syndicats des bibliothèques de s'adresser ensemble à Valérie Pécresse pour lui rappeler qu'une bibliothèque ne peut pas être « *simplement un espace chauffé et convivial* » et que « *répondre aux besoins légitimes des étudiants et des chercheurs* » nécessite notamment plus de personnel qualifié, et donc des créations de postes statutaires.

Lettre restée à ce jour sans réponse. Mais le SNASUB-FSU compte bien relancer cette action dès la rentrée universitaire – et appelle donc tous les personnels qui ne l'ont

pas encore fait à signer la pétition de soutien à cette démarche intersyndicale (<http://www.jussieu-en-lutte.fr/ouvertures-bibliotheques/>).

Et, tandis que le ministère de l'Enseignement supérieur refuse toute création de postes, celui de la Culture en supprime : au nom du dogme de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), il est prévu la disparition de 1000 emplois entre 2009 et 2011. Les bibliothèques relevant de ce ministère ne sont pas épargnées : selon la règle du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, 64 postes doivent être supprimés d'ici 2011 à la BnF, et 41 à la Bpi – alors que de nombreux vacataires à temps partiel sont déjà nécessaires pour renforcer les équipes de titulaires (350 à la BnF, 90 à la Bpi).

Contre ces suppressions, les personnels de ces deux bibliothèques ont fait grève pendant plusieurs jours, avec ceux des musées, en décembre 2009 :

« *Comment continuer à ouvrir tous les jours la Bpi, jusqu'à 22 h, week-end et jours fériés compris, avec plusieurs dizaines de postes en moins ?* ».

Pour stopper définitivement cette politique globale de destruction des services publics, obtenir les créations d'emplois nécessaires et un plan de résorption de l'emploi précaire, il est nécessaire que les personnels **se mobilisent tous ensemble** : personnels des BU, de la BnF, de la Bpi et de toutes les autres bibliothèques, et bien plus largement personnels de toute la Fonction publique. C'est ce à quoi œuvrera le SNASUB-FSU.

« Une bibliothèque
n'est pas simplement
un espace chauffé et convivial »



BU Paris 10

Contre une « modernisation » au pas de charge !

Moderniser une bibliothèque universitaire afin de répondre aux besoins de ses usagers est un objectif que personne ne peut contester. Encore faudrait-il que cet objectif soit discuté d'abord avec les personnels, surtout lorsqu'il implique un bouleversement complet du fonctionnement de l'établissement.

Ce qui n'a guère été le cas à Paris 10 Nanterre : les personnels de la BU ont appris brusquement, à la mi-juin, que la salle de prêt (155 000 volumes) devait être vidée dans les trois mois afin de laisser la place à un « learning center », sans plus de précisions sur le contenu et l'offre réelle de ce projet. Ils ont alors décidé de faire grève, le 29 juin 2010, afin d'alerter la communauté universitaire de ces transformations structurelles « menées au pas de charge et sans concertation ». Grève très largement suivie, avec distribution d'un tract aux lecteurs : « les perturbations générées par cette journée d'action n'ont pour but que de défendre une qualité de service public alliée à une qualité de conditions de travail pour le personnel ».

En cette rentrée universitaire ces personnels restent très mobilisés : le 20 septembre, une délégation est venue déposer au CA de l'université une motion adoptée en AG le matin même, demandant « un moratoire sur l'application du Learning center ». Ils ont obtenu le soutien des syndicats des personnels et des étudiants, qui ont bien l'intention de relayer cette demande dans toutes les instances.

Anne-Marie Pavillard



**« Réforme du Haut-de-Jardin » à la BnF,
« learning center » à Paris 10 :
non à la relégation des collections !**

Déclaration d'élus et de représentants FSU du personnel de la BnF en soutien aux personnels de la BU de Paris 10

Depuis plus de deux ans, la direction de la Bibliothèque nationale de France tente d'imposer une réforme du « Haut-de-Jardin » (Bibliothèque d'étude) dont les principaux objectifs sont de réduire drastiquement l'offre documentaire et de transformer les salles de lecture en espace où la « détente », la « convivialité » et le « nomadisme » (sic) prendraient le pas sur les conditions propices à l'étude.

Derrière ces objectifs qui se parent de tous les oripeaux de la modernité, à tel point que le simple fait d'émettre une objection serait le signe d'un passéisme consommé, se dessine clairement un nouveau dogme culturel tournant résolument le dos à la définition d'un projet scientifique et d'une politique documentaire cohérents. Aussi les bibliothèques ne devraient plus se singulariser par la qualité de leurs collections mais par « l'attractivité de leurs services ».

Avec la mise en place d'un « learning center » qui menace clairement l'intégrité d'une collection de plus de 155 000 ouvrages, nos collègues de la BU de Paris 10 et leurs usagers sont confrontés à la même problématique. Ils s'y opposent comme nous nous sommes opposés à la réforme du « Haut-de-Jardin ».

Avec raison car les nouveaux défis auxquels les bibliothèques et leurs usagers sont confrontés, l'explosion de la documentation numérique, commandent un renforcement du rôle et des missions des bibliothèques dans le signalement, l'enrichissement, la valorisation et la diffusion des ressources documentaires. En ce sens, les bibliothèques jouent un rôle fondamental dans l'accès du plus grand nombre au savoir : en défendant une vision généreuse et ambitieuse d'une culture partagée, mise au service du progrès humain, seul idéal lui permettant de trouver véritablement un sens ; en étant en capacité de permettre à chacun de s'émanciper, au moins intellectuellement, des contraintes sociales, des pesanteurs culturelles, des effets, particulièrement dévastateurs, dans les temps que nous vivons, des logiques marchandes qui transforment un à un les lieux de culture en galeries commerciales, après avoir fait du monde un marché universel...

Nous sommes solidaires de nos collègues de Paris 10. Avec eux, nous prendrons rapidement les mesures qui s'imposent pour sensibiliser la profession et les usagers et s'opposer à la mise en coupe réglée des bibliothèques.

Paris le 16 septembre 2010

Référentiel des emplois-types du MESR = Destruction à marche forcée de la Filière Bibliothèques

Suivant la démarche initiée en 2007, dans un esprit de « rationalisation » des corps de la Fonction publique, par le Ministère de la Fonction publique avec la réalisation du Répertoire interministériel des métiers de l'État (RIME), le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) ont conjointement lancé, début 2010, le Projet de nomenclature des emplois-types du MEN et du MESR.

Dans une 1ère phase, des groupes de travail, constitués de membres des différentes structures des deux ministères, ont posé les bases du référentiel des emplois-types du MEN et des emplois-types exercés en université.

Ce référentiel, structuré en 14 «Familles Professionnelles» a « vocation à être un outil de base pour les principaux processus RH des ministères ».

Chacune de ces 14 «Famille Professionnelle» regroupe les différents emplois-types exercés par les personnels des 2 ministères dans un domaine d'activité spécifique.

La filière Bibliothèques appartient ainsi à la Famille Professionnelle « Bibliothèques, Documentation, Archives et Musées » qui regroupe 5 emplois-types dont 4 correspondent aux activités bibliothéconomiques.

Ces 4 emplois-types sont:

- Magasinier de collections (bibliothèques, documentation, archives, musées) (catégorie C) ;
- Gestionnaire de collections (idem) (catégorie B) ;
- Bibliothécaire (catégorie A) ;
- Responsable de ressources documentaires (catégories A et A+).

Dans la 2ème phase de l'élaboration de ce référentiel, en mai 2010, le MEN et le MESR ont constitué des groupes de travail pour la rédaction de fiche métier descriptive pour chaque ET des 14 FP. Ces groupes de travail, de 5 à 8 participants, devant être composé « d'agents exerçant l'emploi-type décrit, d'acteurs RH et de managers disposant d'une bonne connaissance de l'emploi-type (acteurs issus de l'administration centrale, des services déconcentrés et d'établissements) ».

En ce qui concerne la Famille Professionnelle «Bibliothèques, Documentation, Archives et Musées », le SNASUB-FSU, 1er syndicat de la filière Bibliothèques par sa représentativité dans les CAPN des corps de bibliothèques, a été sollicité pour participer aux 4 groupes de travail devant élaborer les fiches métiers des 4 emplois-types. Il est à noter que, par facilité géographique et souci d'économie, tous les membres désignés de ces groupes de travail venaient d'Ile-de-France.

Plusieurs de nos commissaires paritaires, dans l'esprit du mandat clair défini par la motion «RIME» adoptée par la CAN du 9 Juin 2010, ont ainsi participé en tant qu'observateurs à 2 de ces 4 groupes de travail.

Force est de constater que ces groupes de travail, pilotés par des membres du Bureau des études statutaires et réglementaires de la DGRH du MESR, sont constitués dans un seul objectif : rédiger, en 1 ou 2 réunions, des fiches métiers les plus synthétiques possible afin de remplacer, à terme, les missions et statuts des corps de bibliothèques et ceci dans le cadre politique actuel de destruction de la Fonction publique organisée en corps statutaires disposant de garanties collectives.

De fait, ces 4 fiches métiers sont structurées de la même façon.

Elles commencent toutes par une courte définition synthétique des fonctions de l'emploi-type (3 à 4 lignes) puis par l'établissement de la correspondance statutaire de l'emploi-types avec l'indication de sa catégorie (A+, A, B, C). Elles répertorient ensuite les correspondances possibles avec des emplois similaires dans d'autres familles professionnelles ou déjà référencés dans le RIME ou dans REFERENS.

Dans une 2ème partie, elles listent sur plusieurs pages, principalement sous forme d'item, les activités principales exercées par l'emploi-type (de 5 à 10 maxi), les compétences principales requises pour les exercer et les tendances d'évolution à moyen terme de ces activités. En outre, une forte attention est portée aux «conditions particulières d'exercice» qui constitue une rubrique à part entière dans la fiche métier. Pour 3 emplois-types sur 4, il y est clairement inscrit la variabilité des horaires de travail suivant les saisons de haute et basse fréquentation (travail le samedi et/ou le dimanche, en soirée).

A ce jour, toutes les fiches métier des emplois-types de Bibliothèques - Magasinier de collections, Gestionnaire de collections, Bibliothécaire, Responsable de ressources documentaires – ont été validées par le Comité de suivi du Projet de nomenclature des emplois-types du MEN et du MESR.

Il appartient maintenant au secteur Bibliothèques du SNASUB-FSU de faire, en lien avec nos commissaires paritaires, une analyse critique des ces 4 emplois-types afin de désamorcer autant que possible la claire menace qu'ils font peser à court terme sur les missions et statuts des corps de bibliothèques dans le cadre politique actuel de destruction de la Fonction publique organisée en corps statutaires.

Hervé Petit